

## Planning scolaire, périscolaire et extrascolaire

	Lundi/Mardi Jeudi/Vendredi	Mercredi Vacances scolaire
07h45-08h35	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs
08h35-12h00	Temps scolaire	
12h00-13h35	Cantine	
13h35-16h30	Temps scolaire	
16h30-18h00	Accueil périscolaire	

## Tarifs périscolaire et extrascolaire

	Lundi/Mardi Jeudi/Vendredi	Mercredi Vacances scolaire
07h45-08h35	0.50 €	Soumis à conditions
12h00-13h35	De 0.70€ à 6.40 €	
16h30-18h00	2.00 €	

Mairie de Corte

## Service Péri-Extrascolaire



2, Rue Colonel Feracci

20250 Corte

04.95.46.00.46

La ville de Corte propose aux enfants scolarisés dans ses écoles un certain nombre de prestations qui facilitent la vie des parents.

### Les différentes prestations sont les suivantes

- Les accueils périscolaires : Garderie et Aide aux devoirs
- La restauration scolaire
- L'accueil de loisirs



### Les accueils périscolaires

*Les services fonctionnent dans chaque école pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire de Corte le lundi, mardi, jeudi et vendredi toute l'année scolaire.*

**La garderie du matin :** L'accueil se fait de façon échelonné avant la classe de 7h45 à 8h30.

**La garderie du soir :** L'accueil se fait après la classe de 16h30 à 18h00, la sortie est échelonnée.

**L'aide aux devoirs :** Le service fonctionne uniquement pour les enfants des écoles élémentaires du **CE1 au CM2** le lundi, mardi et jeudi à compter du mois d'Octobre de 16h45 à 17h45 **sans sorties anticipées**. Avant et après ces horaires les enfants sont accueillis en garderie.

### La restauration



La cantine scolaire est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi en **priorité** pour les enfants de **4 ans et plus** dont les **deux parents travaillent**. Une tarification sociale est mise en place.

### L'accueil de Loisirs sans hébergement



L'accueil se fait à l'école maternelle Porette.

Il est ouvert tous les **mercredis** et durant les **vacances** scolaires de 7h45 à 18h00.

---

**Afin d'avoir accès à ces services, les parents doivent inscrire préalablement leurs enfants du 15 au 23 juillet, le prépaiement trimestriel sera effectué auprès du service péri-extrascolaire (2, rue colonel Feracci).**

**Un imprimé d'inscription est joint à la présente. En cas de besoin, il peut être téléchargé sur le site de la Mairie rubrique Enfance – Périscolaire – Garderie Périscolaire, il peut également être retiré au bureau du service.**

**Les inscriptions et prépaiements doivent être renouvelés en fin de trimestre pour le trimestre suivant.**

**Pour l'ALSH, les inscriptions se font toute l'année sur demande.**